



Distr. générale  
27 juillet 2021

Français  
Original : anglais



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Douzième réunion de la Conférence des Parties  
à la Convention de Vienne pour la protection  
de la couche d'ozone, partie II**  
En ligne, 23–29 octobre 2021

**Trente-troisième Réunion des Parties au Protocole  
de Montréal relatif à des substances qui  
appauvrissent la couche d'ozone**  
En ligne, 23–29 octobre 2021

**Ordre du jour provisoire**

**I. Segment préparatoire (23–29 octobre 2021)**

1. Ouverture du segment préparatoire : déclaration d'un(e) représentant(e) du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour du segment préparatoire ;
  - b) Organisation des travaux.
3. Rapports financiers et budgets des fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal.
4. Questions concernant le Protocole de Montréal :
  - a) Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023 ;
  - b) Émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11) ;
  - c) Recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance (décision XXXI/3, par. 8) ;
  - d) Demandes de dérogations pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2022 et 2023 ;
  - e) Changements dans la composition du Groupe de l'évaluation technique et économique ;
  - f) Questions relatives au respect et à la communication des données examinées par le Comité d'application ;
  - g) Technologies à haut rendement énergétique et à faible potentiel de réchauffement global ;
  - h) Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2022 :
    - i) Membres du Comité d'application ;
    - ii) Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral ;
    - iii) Coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée.
5. Questions concernant la Convention de Vienne :

- a) Rapport de la onzième réunion des Directeurs de recherches sur l’ozone des Parties à la Convention de Vienne ;
  - b) État du Fonds d’affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d’observations systématiques au titre de la Convention de Vienne.
6. Questions diverses.

## **II. Segment de haut niveau (29 octobre 2021)**

1. Ouverture du segment de haut niveau :
    - a) Déclaration du Président de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne ;
    - b) Déclaration du Président de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
    - c) Déclaration d’un(e) représentant(e) du Programme des Nations Unies pour l’environnement.
  2. Questions d’organisation :
    - a) Élection du Bureau de la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
    - b) Adoption de l’ordre du jour du segment de haut niveau ;
    - c) Organisation des travaux ;
    - d) Pouvoirs des représentants.
  3. Exposés des groupes d’évaluation sur leurs travaux.
  4. Rapport du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d’application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité.
  5. Rapport des coprésidents du segment préparatoire et examen des décisions recommandées pour adoption à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II) et à la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
  6. Dates et lieu de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
  7. Questions diverses.
  8. Adoption des décisions de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II).
  9. Adoption des décisions de la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
  10. Adoption du rapport sur les travaux de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II) et de la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
  11. Clôture de la réunion.
-